L'Agefiph acteur de référence emploi & handicap



Agefiph accompagne les entreprises privées, les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail pour construire un monde du travail inclusif et permettre aux personnes en situation de handicap de réaliser leurs aspirations professionnelles.

L'Agefiph délivre des services et des aides financières destinés aux entreprises, aux organismes de formation et aux personnes en situation de handicap, qu'elles soient en activité ou en recherche d'emploi. Il s'agit, par exemple, d'un soutien à l'insertion, à la reconversion professionnelle ou à la création d'activité, de l'aménagement d'un poste de travail pour compenser un handicap, d'actions de formation et de

sensibilisation auprès des managers et des équipes, ou encore de l'accompagnement d'une entreprise pour structurer sa politique handicap ou développer ses pratiques.

L'Agefiph est, avec le FIPHFP qui agit dans le secteur public, l'interlocutrice privilégiée des **pouvoirs publics** et des acteurs de l'emploi et du handicap pour soutenir l'intégration du handicap dans les politiques publiques de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de la santé au travail. Elle met également à la disposition de l'ensemble des acteurs un observatoire qui alimente les politiques publiques et mesure les progrès réalisés.

Ainsi, l'Agefiph, #activateurdeprogrès, est aux côtés de l'ensemble des acteurs du handicap: acteurs publics, entreprises, partenaires sociaux, professionnels de l'emploi, de la formation et de la santé au travail, et personnes en situation de handicap pour ouvrir durablement l'emploi aux personnes handicapées.

L'Agefiph est forte de 35 ans d'actions au service de l'emploi des personnes en situation de handicap.



Christophe Roth



« L'Agefiph contribue à améliorer l'inclusion professionnelle des personnes handicapées en France. Les chiffres le prouvent. Mais il reste du travail, les personnes en situation de handicap sont encore plus concernées que les autres par le chômage, et le regard porté sur leurs compétences est encore trop marqué par de la discrimination. Notre première priorité est de poursuivre l'accompagnement des entreprises et le soutien des personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi ou en activité, notamment en cette période de sortie de crise sanitaire et de transformations profondes.

Nous sommes particulièrement engagés sur le terrain encore trop méconnu du handicap invisible, et sur lequel les idées reçues et les résistances restent fortes. Nos dernières études ont d'ailleurs montré les répercussions mentales et psychologiques de la crise sanitaire chez les personnes en situation de handicap. Notre priorité est de continuer d'amplifier la mobilisation en faveur de l'inclusion professionnelle, dans une logique de maillage pour et avec tous, au plus près des territoires. L'ambition d'une société inclusive ne se réalisera que si nous mettons en commun nos énergies et nos expertises – État, collectivités territoriales, entreprises, représentants associatifs, acteurs du dialogue social, avec l'ensemble des acteurs engagés sur les territoires... C'est ensemble que nous pourrons faire bouger les lignes.

Nous avons démarré cette année des travaux de grande ampleur pour définir les priorités stratégiques de l'Agefiph pour la période 2023/2027. Nous nous sommes donné une ambition : faire évoluer le taux d'emploi au-delà de 4 % dans les trois ans à venir et contribuer à faire reculer encore le chômage des personnes en situation de handicap. »

CHIFFRES CLÉS

L'EMPLOI DES **PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP** (PSH) EN **FRANCE**

Source : INSEE

reconnaissance administrative du handicap , soit 6,5 % des Français en âge actifs

(secteur privé + secteur public + secteur adapté + secteur

taux de chômage des PSH contre 8 % pour tout public , soit environ 480 000 psh

à la recherche d'un emploi

des entreprises de plus de 20 salariés emploient au moins une PSH

, Et 9 % d'entre elles répondent à l'OETH uniquement en versant une contribution

OBIECTIF DE L'AGEFIPH

Un taux d'emploi de plus de

et 150 000 personnes en situation de handicap en emploi supplémentaires dans le secteur privé d'ici fin 2024

Une gouvernance plurielle

L'Agefiph, instituée par la loi du 10 juillet 1987, est administrée par des représentants de l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique d'emploi des personnes en situation de handicap. Ensemble, ils définissent la stratégie et les axes d'intervention de l'Agefiph pour agir au mieux et au plus près des besoins. Le conseil d'administration est composé de trois collèges et de personnalités qualifiées. Nos principaux partenaires (Etat, Pôle emploi, Missions locales, FIPHFP et Cheops -le réseau des Cap emploi-) sont invités permanents de la commission qui prépare les décisions concernant notre politique d'intervention.

,Les employeurs : CPME, MEDEF

,Les salariés : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO

Les associations : APF France Handicap, CFPSAA, FNATH, UNAFAM, UNAPEI **,5 personnalités qualifiées** dont 3 désignées par chaque collège et 2 par l'État.

Tous les trois ans, le conseil d'administration est renouvelé. En septembre 2021, **Christophe ROTH** (CFE-CGC) a été élu président de l'Agefiph.

Nos missions : conseiller, accompagner et soutenir

 \Rightarrow

14 délégations régionales, 22 implantations et + de 300 conseillers se mobilisent dans toute la France métropolitaine et ultramarine, au plus près des entreprises, des organismes de formation, des CFA et des acteurs de l'emploi et de la santé au travail pour développer l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Soutenir et accompagner l'accès vers et le maintien en emploi

L'Agefiph soutient les acteurs économiques et sociaux pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle intervient directement auprès des entreprises pour les aider à recruter ou maintenir dans l'emploi des salariés handicapés, et auprès des personnes pour les aider à se former, trouver un emploi ou créer leur entreprise. Ce soutien prend plusieurs formes : aides financières, accompagnements surmesure et spécialisés, services comme par exemple la mise à disposition d'informations, l'organisation d'ateliers de partage de bonnes pratiques, etc.

Animer des échanges

L'Agefiph anime dans chaque région le Réseau des référents handicap (RRH) et conseille au quotidien les référents handicap des entreprises ou des organismes de formation et des CFA. Tous les ans, elle réunit les acteurs du

handicap à l'occasion de l'Université du réseau des référents handicap https://agefiph-universite-rrh.fr. Elle soutient ainsi, en complément de ses offres de conseil et d'accompagnement dédiées aux entreprises ou organismes de formation, le passage à l'action. Enfin, l'Agefiph valorise les acteurs qui s'engagent et favorise les partages d'expériences via des dispositifs comme le baromètre Emploi & Handicap, le dispositif #Activateurdeprogrès www.activateurdeprogres.fr
ou avec son centre de ressources www.agefiph.fr/centre-de-ressources/accueil.

Dans les territoires et au niveau national, l'Agefiph collabore avec l'ensemble des acteurs en charge de l'emploi, de la formation professionnelle et de la compensation du handicap : Pôle emploi, Régions, CNSA et également avec les organisations syndicales et patronales. Ces coopérations sont, en général, formalisées dans des conventions nationales, régionales ou locales.

Une action fondée sur le partenariat

L'Agefiph est engagée aux côtés de l'État dans une convention pour accélérer l'emploi des personnes handicapées.

Elle s'inscrit dans le prolongement du plan stratégique adopté par l'Agefiph en février 2017 qui a pour ambition de faire de l'Agefiph un acteur de référence aux côtés de l'ensemble des acteurs publics et privés de l'emploi, de l'orientation, de la formation professionnelle et de la santé au travail et les accompagner dans leur démarche inclusive.

Elle repose sur trois principes structurants: une synergie renforcée entre l'Etat et l'Agefiph, une couverture homogène de l'offre de service délivrée sur l'ensemble du territoire national, un suivi et un pilotage de la performance et du respect des engagements fixés.

Cette convention d'objectifs définit 4 orientations prioritaires, pour la période 2021–2024 :

- Amplifier l'accompagnement des entreprises pour l'emploi des personnes en situation de handicap;
- ,**Soutenir** la montée en compétence des personnes en situation de handicap par le développement de l'alternance et de la formation;
- **Sécuriser** le parcours professionnel des personnes en situation de handicap au travers de l'offre de compensation;
- **Développer** des partenariats pour une offre partagée et concertée pour accompagner l'inclusion professionnelle.

Des équipes en proximité des territoires

L'Agefiph mobilise les compétences de plus de 480 collaborateurs – moins d'un tiers au siège francilien et plus des deux tiers dans quatorze délégations régionales. Elle couvre l'ensemble du territoire national pour répondre aux besoins de proximité des entreprises, des organismes de formation, des acteurs de l'emploi, de la santé au travail et des personnes en situation de handicap. L'objectif est d'assurer une véritable équité territoriale en proposant les mêmes prestations et la même qualité de service sur l'ensemble du territoire national, en métropole et dans les outre-mers.

Des services adaptés

aux différentes situations

Pour les personnes en situation de handicap

L'Agefiph propose des solutions ciblées et personnalisées en fonction des besoins : aides financières, services et accompagnement. Pour : ,construire un projet professionnel; ,se former; ,trouver un emploi; ,conserver son emploi; ,créer son entreprise.

Pour les entreprises

L'Association accompagne les entreprises dans toutes les démarches en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap. Comme pour les personnes, elle propose des solutions ciblées et personnalisées en fonction des besoins : aides financières, services et accompagnement. Pour : ,inclure le handicap dans les politiques de ressources humaines et RSE ;

recruter une personne en situation de handicap ;

maintenir en emploi une personne en situation de handicap.

Acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail

L'Agefiph propose des services et des aides financières pour faciliter l'accès des personnes handicapées à la formation et sécuriser leurs parcours professionnels: orientation, formation, accès vers et maintien en emploi. ,des outils pour les organismes de formation et CFA pour rendre accessibles les formations;

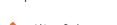
,la Ressource Handicap Formation (RHF) qui accompagne sur les territoires les organismes de formation et les apprenants en situation de handicap;

des aides financières et des prestations, pour compenser les conséquences du handicap au travail;

des actions de professionnalisation (Modul'pro) pour accompagner les acteurs de l'entreprise, de l'emploi, de la formation et de la santé au travail à la connaissance du handicap et à sa prise en compte.

Nos **évènements**

et publications



L'Agefiph organise et participe à l'ensemble des évènements dédiés à l'inclusion des PSH dans l'emploi et plus largement aux handicaps: le Duo Day, la SEEPH (Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées) ou encore l'URRH (Université du Réseau des Référents Handicap).

35 ans de l'Agefiph : Emploi & handicap, de la solidarité à l'inclusion

Pour célébrer le 35° anniversaire de la loi du 10 juillet 1987 qui a créé l'Obligation d'emploi de travailleurs handicapés, l'Agefiph organise un temps d'échanges et de mobilisation le jeudi 7 juillet 2022. L'Agefiph donnera la parole aux acteurs qui agissent concrètement pour l'emploi des personnes en situation de handicap et partagera des travaux menés avec le Cercle Vulnérabilités et Société qui explorent comment inclusion et performance se conjuguent.

L'observatoire emploi & handicap

L'observatoire emploi & handicap de l'Agefiph partage des études, des publications et des synthèses statistiques qui permettent d'alimenter les réflexions autour des enjeux de l'inclusion dans l'emploi. Ainsi par exemple, depuis le début de l'année 2022, l'observatoire a abordé les métiers du numérique, l'emploi des femmes en situation de handicap... Tous les ans, il publie avec l'Ifop le baromètre sur la perception du handicap au travail et deux fois par an des tableaux de bord emploi-chômagehandicap. https://bit.ly/3wdglbm



L'URRH: tous les ans, la 3^{ème} semaine de mars, le rendez-vous des acteurs du handicap en emploi

L'Agefiph réunit une fois par an les référents handicap des employeurs privés et publics, des organismes de formation et l'ensemble des acteurs engagés pour l'emploi des personnes handicapées. Après une édition Lilloise, l'Agefiph donne rendez-vous à Bordeaux en 2023. Le programme et les replays : www.agefiph-universite-rrh.fr

Soutenir l'innovation et la recherche pour accélérer l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap

L'Agefiph a adopté, en 2019, une stratégie triennale pour l'innovation. Après deux premières éditions couronnées de succès et la mise en ligne d'un site dédié https://innovation.agefiph.fr «Innovation & Recherche», l'Agefiph a ouvert en mars son 3^{ème} appel à projets visant à soutenir l'innovation pour le développement des compétences. Deux millions d'euros seront investis dans cet appel à projets 2022 pour soutenir des expérimentations innovantes qui permettent aux personnes en situation de handicap de choisir leurs parcours professionnels, d'y accéder dans les meilleures conditions possibles et d'en être les premiers acteurs dans un environnement plus inclusif. Cette année, une priorité est accordée aux propositions porteuses d'avancées majeures pour les seniors, les femmes et les personnes issues de la neurodiversité. L'Agefiph investit ainsi plus de 10 M€ sur 3 ans pour l'innovation dans le cadre des appels à projets pour des actions innovantes et en recherche appliquée. Plus de 60 projets sont aujourd'hui en action.